



GRAND TRAIL DU LAC

Règlement : 5^{ème} Edition 2018

Date du règlement: 01 janvier 2018, V1

5eme EDITION GRAND TRAIL DU LAC 75km et 34KM en solo et relais

Date de l'épreuve : 21 octobre 2018 au Bourget du lac. (73)

REGLEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve est ouverte aux athlètes nés en 1998 et avant. Pour les inscriptions, application de l'article 6 de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Art6 - La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive et de l'athlétisme en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. (licence triathlon et athlétisme)

RESPONSABILITE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

DROIT A L'IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion du grand trail du lac du Bourget

DATE ET HEURE DES COURSES

Toutes les épreuves ont lieu le dimanche 21 octobre 2018.

Le départ du 75km a lieu à l'espace le Traverse au Bourget du lac à 05h00

Le départ du 34km a lieu à Chanaz, au centre du village à 10h00

L'arrivée a lieu à l'espace le Traverse au Bourget du lac de 12h00 à 20h00

Départ solo et relais: 5h, distance 75 km (né en 1998 et avant)

Départ solo: 10h, distance 34 km (né en 1998 et avant)

Départ Relais x 4 : 5h, Relais au belvédère de la Chambotte et à Chanaz (né en 1998 et avant)

FRAIS D'INSCRIPTIONS

Epreuve	Tarif € avant le 01 octobre	Tarif € /par pers à partir du 01 octobre
75km SOLO	67€	80€
75km Relais 4	25€ pers/100€ équipe	30€ pers/120€ équipe
34km SOLO	30€ pers	37€ pers

REMBOURSEMENT



GRAND TRAIL DU LAC

Avant le 02 octobre :

Pour être remboursé, vous devez présenter un certificat médical attestant de votre incapacité à participer avant le 02 octobre et avoir souscrit pour cela à une assurance annulation lors de votre inscription.

Hors raison médicale, aucun remboursement ne sera effectué mais votre inscription sera reportable l'année suivante moyennant 10^e de frais de dossier.

Après le 02 octobre : Aucun remboursement ni report ne sera effectué.

SECURITE

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles.

Le service médical et de secours est assuré par la Protection Civile + médecin. Association agréée. **MATERIEL OBLIGATOIRE :** Réserve d'eau, sifflet, couverture de survie, coupe-vent, téléphone portable.(cf rubrique matériel obligatoire)

INSCRIPTION

Uniquement en ligne sur le site www.grandtraildulac.com

Le Samedi 20 octobre en magasin partenaire (Run alp) de 14h00 à 18h00.

RETRAIT DES DOSSARDS

Permanence en magasin partenaire :

- le 20 octobre de 14h à 18h00 (toutes courses confondues)

Permanence sur le lieu de départ à la traverse au bourget du lac (Savoie technolac)

- Jour du départ, 21 octobre de 04h00 à 04h45 pour le 75km et relais
- Jour du départ, 21 octobre de 07h00 à 09h00 pour le 34km

ACCOMPAGNATEURS

Pour des raisons de sécurité et d'égalité de tous devant la compétition, tout véhicule à moteur, bicyclette ou roller sont strictement interdits.

Les coureurs du raid solitaire peuvent être accompagnés par un VTT qui prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas entraver la compétition. Le coureur accompagné pourra si il le souhaite se faire ravitailler en boissons par son accompagnateur VTT'iste en dehors des ravitaillements. Cependant l'accompagnateur ne pourra pas porter ou pousser le concurrent, ni l'aider de quelque manière que ce soit autrement qu'en lui remplissant à nouveau sa gourde ou camel back.

Tout coureur gênant la compétition pourra être disqualifié.

RAVITAILLEMENT

Semi autonomie. Voir rubrique ravitaillement de chaque parcours.